

## Fiche de sollicitation

### Établissement public foncier (EPF) de Loire-Atlantique

Afin de permettre l'instruction de votre demande par l'EPF de Loire-Atlantique, il vous est demandé de bien vouloir renseigner la présente fiche de sollicitation de la manière la plus précise possible et de la retourner :

- par mail : [annabel.cadoret@loire-atlantique.fr](mailto:annabel.cadoret@loire-atlantique.fr)
- par courrier : EPF de Loire-Atlantique  
21 boulevard Gaston Doumergue  
44200 NANTES

#### Identité de la structure qui demande l'intervention de l'EPF

Nom : .....

.....

Adresse : .....

.....

Nom et fonction de la personne à contacter :

.....

.....

Téléphone et mail :

.....

EPCI de rattachement (si le demandeur n'est pas un EPCI) :

.....

#### Documents à joindre à cette fiche

- ✓ Plan de situation dans le bourg (bien ou secteur concernés)
- ✓ Plan cadastral du ou des biens identifiés
- ✓ Extrait du règlement littéral du PLU correspondant au zonage du bien
- ✓ Plan de zonage du document d'urbanisme
- ✓ Photos éventuelles
- ✓ Déclaration d'intention d'aliéner et pièces jointes, le cas échéant
- ✓ Estimation de la Division Missions Domaniales, le cas échéant
- ✓ Autre document utile à l'appréhension du projet

## Nature de la demande à l'EPF et type de conventionnement souhaité

### **Accompagnement**

- Accompagnement à la constitution de réserves foncières

*L'EPF peut assister gratuitement les communes et les intercommunalités dans le montage de dossiers visant à la constitution de réserves foncières de long terme. Elle peut accompagner les bénéficiaires dans la définition de leur besoin et le choix de la procédure la plus adéquate (DUP, ZAD, droit de délaissement etc.)*

*L'EPF peut également accompagner ses bénéficiaires dans la sélection et le suivi d'un prestataire (rédaction du cahier des charges, suivi du marché...).*

- Accompagnement aux études

*L'EPF de Loire-Atlantique peut assister les communes et les intercommunalités dans le pilotage des études visant à identifier les gisements fonciers, le foncier stratégique, à élaborer un programme d'action foncière ou encore dans l'élaboration des volets fonciers des Plan locaux de l'habitat.*

*Il peut accompagner les bénéficiaires tout au long de la démarche et notamment :*

- dans la définition de leurs besoins,
- pour la mobilisation de l'outil public le plus adéquat,
- pour la sélection et le suivi d'un prestataire (rédaction du cahier des charges, suivi du marché...).

**L'EPF peut cofinancer ces études à hauteur de 50% avec un plafond de subvention de 20 000 €.**

### **Veille foncière (instauration d'un périmètre de surveillance)**

*L'EPF accompagne les communes et les EPCI dans l'identification de secteur(s) à enjeux de maîtrise foncière publique où elles souhaitent assurer une veille foncière pour permettre des interventions par préemption et saisir des propositions d'acquisition mais sans procéder à des négociations foncières actives.*

*L'EPF peut ensuite assurer gratuitement cette veille pour le compte de la collectivité bénéficiaire qui est libre de préempter elle-même ou de solliciter un portage foncier (cf. infra).*

### **Action foncière (conventionnement d'objectifs)**

*Identification par les communes et les intercommunalités du(des) secteur(s) d'intervention à l'intérieur duquel(desquels) elles souhaitent engager des négociations foncières (il peut s'agir d'un seul bien, d'un secteur ou de plusieurs secteurs d'intervention), débouchant ou non sur un portage.*

*Conventionnement d'objectifs et de moyens portant sur les missions et moyens confiés à l'EPF, la (les) modalité(s) de portage, le dispositif de suivi et d'animation, la stratégie de gestion du patrimoine, les conditions de cession ainsi que la sélection d'un opérateur pour la réalisation du projet, le cas échéant.*

*Rétrocession des fonciers à la collectivité bénéficiaire et/ou à l'opérateur désigné.*

### **Portage foncier (mission ponctuelle)**

*Identification par les collectivités du secteur d'intervention à l'intérieur duquel, elle souhaite engager des négociations foncières (il peut s'agir d'un seul bien ou d'un secteur).*

*Définition des missions et moyens confiés à l'EPF, de(s) modalité(s) de portage, du dispositif de suivi, de la stratégie de gestion du patrimoine, les conditions de cession ainsi que la sélection d'un opérateur pour la réalisation du projet, le cas échéant.*

*Rétrocession des fonciers à la collectivité bénéficiaire et/ou à l'opérateur désigné.*

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**Attention** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'EPF de Loire-Atlantique n'intervient plus en extension d'urbanisation mais uniquement dans l'enveloppe urbaine et/ou sur des fonciers déjà urbanisés.

Secteur concerné (adresse postale, nom du lieu-dit etc.) :

.....  
.....  
.....

Problématique :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Démarches déjà réalisées (sélection d'un cabinet d'études, contact avec le propriétaire...) :

.....  
.....  
.....

Description de l'intervention de l'EPF souhaitée :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## CARACTÉRISTIQUES DU (DES) BIEN(S)

- Nature du bien (foncier bâti ou non bâti) :
- Caractéristique du bien :
  - bâti dans l'enveloppe urbaine
  - terrain nu dans l'enveloppe urbaine
  - bâti hors de l'enveloppe urbaine

- Références cadastrales et superficie (terrain / bâtiment) :  
.....
- Distance par rapport au centre-ville de la commune :  
.....
- Classement de la parcelle au PLU/document d'urbanisme :  
.....
- Propriétaire de(s) parcelle(s) concernée(s) :
  - Inconnu
  - Connu : nom .....
  - Indivision  Non  Oui (nombre d'indivisaires) .....
- Utilisation actuelle (habitation, commerce, entreprise) :  
.....
- Le bien est-il en vente :  Oui  Non
- Si oui, depuis quand et à quel prix ?  
.....
- La mairie a-t-elle reçu une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) et à quelle date ?
  - Oui / Date : .....
  - Non
- Une estimation de la Division Missions Domaniales a-t-elle été demandée ?
  - Oui  Non
- Envisagez-vous une préemption de ce bien ?  Oui  Non
- Le bien est-il loué ?  Oui  Non  
Si oui, mode de location (bail, convention etc.) :  
.....  
Nom et qualité des occupants :  
.....
- Montant annuel de taxe foncière si connu :
- L'objet de l'acquisition est-il explicitement mentionné dans le SCoT ou le PLU ?
  - Oui  Non
- L'acquisition projetée est-elle incluse dans un périmètre :
  - DPU renforcé
  - Emplacement réservé
  - Orientation d'aménagement de programmation
  - Zone d'aménagement différé
- L'acquisition projetée est-elle déjà concernée par un programme territoire de soutien aux territoires ou un AMI (précisez lequel le cas échéant) ?  
.....

- Contraintes particulières du site, du bien : bien en mauvais état, terres agricoles, pollution du site, déconstruction à réaliser, site appartenant au périmètre de protection des monuments historiques etc.

.....  
.....  
.....  
.....

- Difficultés éventuelles liées à la situation juridique du bien : succession difficile, etc.

.....  
.....  
.....

## PROJET DE LA COLLECTIVITÉ SUR LE SITE

Axe du PPI pressenti :

- Développement de l'offre de logements
- Redynamisation des villes et centre bourgs
- Requalification des zones d'activités et résorption des friches économiques
- Protection des espaces agricoles et naturels

Description du projet, même sommaire :

.....  
.....  
.....  
.....

Projet intégrant du logement :  Oui  Non

Nombre et caractéristiques des logements envisagés (collectifs, individuels / logements libres, aidés)

.....  
.....  
.....  
.....

Autres composantes du projet : commerces, équipements publics, etc.

.....  
.....  
.....  
.....

**Établissement public foncier de Loire-Atlantique**

Siège social : Hôtel du Département - 3 quai Ceineray - BP 94019 - 44 041 Nantes  
Établissement Public Foncier Local en application des articles L 324-1 et suivants du Code de l'Urbanisme  
SIREN : 754 078 475 R.C.S. Nantes - N° de TVA intracommunautaire : FR79754078475

adresse des bureaux :

**Établissement public foncier de Loire-Atlantique**  
21, Boulevard Gaston Doumergue  
44200 Nantes

Durée de portage souhaitée (le cas échéant) :

- Inférieure à 5 ans
- Supérieure à 5 ans (différé d'amortissement possible jusqu'à 8 ans)
- Très longue durée (avec bail, réservée aux opérations de logement locatif social)

Difficultés/contraintes particulières de la commune (situation financière, autres investissements en cours, etc.) :

.....  
.....  
.....

Autres remarques / informations :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....